

# Ma relaxe : une victoire pour la liberté d'expression, une défaite pour Carole Delga

écrit par Emmanuel Crenne | 13 juillet 2025



**Le verdict est tombé, et il est sans appel : le 3 juillet 2025, le tribunal judiciaire de Toulouse m'a relaxé dans le procès que m'avait intenté Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, à la suite de mes propos dénonçant son islamo-gauchisme et sa compromission avec l'imam Mohamed Tataï.**

Cette décision n'est pas seulement une victoire personnelle, mais un signal fort en faveur de la liberté d'expression, un droit fondamental trop souvent malmené par ceux qui, drapés dans leur pouvoir, cherchent à faire taire les voix dissidentes. Aujourd'hui, je me tiens debout, plus déterminé que jamais à dénoncer les

dérives autoritaires et les abus de pouvoir qui gangrènent notre démocratie.

## **Une relaxe qui réaffirme la liberté de critiquer**

**Le 25 mars 2021**, lors d'une assemblée plénière du Conseil régional d'Occitanie, j'ai exercé mon devoir d'élu en dénonçant les agissements de Carole Delga. Dans l'hémicycle, j'ai déclaré : « *Je vous rappelle ici même votre trahison et votre collaboration avec l'islamo-gauchisme, vous qui avez participé à l'inauguration de la mosquée de Toulouse avec l'imam Tataï, antisémite notoire* ... *C'est pourquoi je vous dis Vive le Roi* ». Deux heures avant, une douzaine de courageux militants royalistes de l'Action Française pénétraient dans l'hémicycle avec une banderole fleur-de-lysée indiquant « Islamogauchistes : traîtres à la France ». Eux aussi ont été relaxés par la Justice.

Mes propos visaient sa participation à l'inauguration de la grande mosquée de Toulouse aux côtés de Mohamed Tataï, un imam condamné en 2022 pour incitation à la haine raciale et expulsé vers l'Algérie en 2024 par le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, pour ses propos antisémites. Mes paroles, bien que fermes, relevaient de la liberté d'expression d'un élu dans l'exercice de ses fonctions.

Pourtant, Carole Delga a choisi de me traîner devant les tribunaux pour outrage, tentant de criminaliser une critique politique légitime. **Le tribunal correctionnel de Toulouse a reconnu que mes propos, tenus dans un cadre politique, ne relevaient pas de l'outrage, mais d'une expression légitime dans le débat public.** Cette relaxe est une gifle pour ceux qui croient pouvoir museler leurs opposants par des procédures judiciaires abusives. Elle rappelle que la liberté d'expression, même lorsqu'elle dérange, reste un pilier de notre

démocratie.

## **Une garde à vue illégale et un menottage humiliant : une intimidation scandaleuse**

**En réponse à mes propos, j'ai été victime d'une répression brutale.** Le 25 mai 2021, j'ai été placé en garde à vue au commissariat du XVII<sup>e</sup> arrondissement de Paris pendant 7 heures, menotté de manière illégale et humiliante attaché sur un banc pendant près d'une heure, sans audition préalable ni accès immédiat à mon avocat. Ce traitement, indigne d'un État de droit, était une tentative claire d'intimidation visant à me réduire au silence. Menotter un élu pour des paroles prononcées dans l'hémicycle est une atteinte grave à la démocratie. Je suis convaincu que cette garde à vue illégale, orchestrée dans le sillage de la plainte de Carole Delga, n'avait qu'un seul but : intimider un adversaire politique qui n'avait eu de cesse pendant les 6 ans de son mandat de dénoncer la gestion calamiteuse des socialistes dans la région Occitanie et leur clientéliste. Pour rappel, Carole Delga n'avait pas hésité à m'arracher mon micro en pleine séance pour me réduire au silence.

**Quatre ans plus tard, en mai 2025, le procureur de la République, si prompt à engager cette procédure abusive en 2021, a requis ma relaxe lors du procès, reconnaissant implicitement l'absence de fondement juridique pour ces poursuites.** Cette volte-face, après des années d'acharnement, démontre que la procédure était illégitime, abusive et constituait une gigantesque intimidation. Comment justifier qu'un élu soit menotté et traîné en justice pour avoir exercé son droit de critique, si ce n'est pour le faire plier sous la pression ?

**Un « cabinet noir » en Occitanie ?**

Cette affaire va bien au-delà d'un simple procès. Elle soulève une question grave : **jusqu'où Carole Delga et son entourage sont-ils prêts à aller pour faire taire leurs contradicteurs ?** En tant que présidente de Région, Carole Delga dispose d'un pouvoir considérable, de réseaux influents et de moyens financiers publics. Ces leviers ont-ils été utilisés pour faire pression sur la justice ou pour orienter le cours de cette affaire ? La rapidité avec laquelle le procureur a initialement agi, suivie de sa demande de relaxe quatre ans plus tard, laisse planer un doute sur l'indépendance de cette procédure. **Les citoyens ont le droit de savoir si leurs élus usent de leur position pour étouffer les critiques plutôt que d'y répondre par le débat.**

Quoiqu'il en soit, les agissements de Carole Delga traduisent une conception du pouvoir où l'opposition est perçue comme une menace à neutraliser. Ce n'est pas la première fois que des élus de son camp recourent à des méthodes judiciaires pour faire plier leurs adversaires. Cette stratégie, qui vise à épuiser financièrement et moralement ceux qui osent s'exprimer, est indigne d'une démocratie saine. Elle trahit une volonté de contrôle qui devrait alerter tous ceux qui chérissent la pluralité des idées.

### **Ma contre-attaque : une plainte pour abus de pouvoir**

**Face à ces dérives, je ne compte pas rester les bras croisés. J'ai déposé une plainte pour abus de pouvoir, intimidation et traitement dégradant contre le procureur et un officier de police judiciaire impliqués dans cette affaire.** Cette action n'est pas une vengeance personnelle, mais un acte de résistance face à un système qui cherche à intimider ceux qui dénoncent ses excès. Cette plainte vise à faire la lumière sur les méthodes employées dans cette procédure, la garde à vue illégale, le menottage et l'acharnement judiciaire.

La Justice a-t-elle été utilisée et influencée pour servir des intérêts politiques ? Ont-ils mobilisé des ressources publiques pour mener une croisade contre un opposant ? Ces questions ne peuvent rester sans réponse. Je veux croire en une justice indépendante, capable de résister aux pressions des puissants. Mais cette indépendance est fragile, et les citoyens doivent rester vigilants face aux tentatives d'instrumentalisation. Mon combat ne s'arrête pas à ma relaxe : il s'agit désormais de faire toute la lumière sur ces agissements et de protéger la liberté d'expression.

### **Appel à la vigilance citoyenne**

Cette affaire n'est pas seulement la mienne. Elle concerne tous ceux qui refusent de plier face à l'arbitraire. Elle interroge notre capacité, en tant que société, à protéger la liberté d'expression et à garantir l'indépendance de la justice face aux pressions politiques. À vous, citoyens, je lance un appel : restez vigilants. Ne laissez pas les puissants transformer nos institutions en outils de répression. Exigez des comptes de ceux qui, comme Carole Delga, semblent confondre leur fonction publique avec un pouvoir personnel.

Aujourd'hui, je suis relaxé, mais le combat continue. Mes propos de 2021 étaient fondés: l'imam Tataï avec qui Carole Delga s'est compromise en allant inaugurer la mosquée qu'il dirigeait alors à Toulouse, a été reconnu coupable d'antisémitisme. En tant qu'élus royaliste, fidèle à la défense de la France éternelle, je continuerai à dire la vérité, sans crainte des intimidations.

Pour la vérité, pour la justice, pour la liberté.

**Emmanuel Crenne**

**Conseiller Régional d'Occitanie (2015-2021)**

## Compléments



*Carole Delga tentant d'arracher son micro à Emmanuel Crenne*

<https://resistancerepublicaine.com/2024/03/25/la-delga-presidente-de-la-region-occitanie-trainee-au-tribunal-par-un-patriote-ca-fait-du-bien/>

[https://actu.fr/faits-divers/carole-delga-perd-son-proces-contre-un-ex-elu-doccitanie-laccusant-dislamogauchisme\\_62873684.html](https://actu.fr/faits-divers/carole-delga-perd-son-proces-contre-un-ex-elu-doccitanie-laccusant-dislamogauchisme_62873684.html)